

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉVÉNEMENT - BOWLING

ARTICLE 1 - LES PARTICIPANTS ET MODALITES D'INSCRIPTION

L'APAS-BTP organise son Tournoi de Bowling. Cette compétition est strictement réservée aux personnes âgées de plus de 18 ans et bénéficiaires de l'APAS-BTP (qui comprend les salariés issus d'entreprises adhérentes à l'APAS-BTP).

ARTICLE 2

Les inscriptions peuvent se faire en équipe de 4 à 6 participants.

Les salariés désirant participer mais ne pouvant pas constituer une équipe complète auront la possibilité de s'inscrire sur une liste d'attente afin de compléter ou de former une équipe.

Le nombre d'équipe est limité à 2 par entreprise, soit 12 personnes. Toutefois, si le nombre de participants maximum au tournoi n'est pas atteint, les autres personnes auront la possibilité de figurer sur une liste d'attente et pourront intégrer le tournoi à partir de la date limite d'inscription. Le tournoi se fera sur la base de 13 équipes.

ARTICLE 3

Une inscription est considérée comme valide dès que le dossier est approuvé et que le paiement a été effectué par téléphone ou que le chèque a été reçu et enregistré. Elles seront traitées selon l'ordre de réception.

ARTICLE 4 - ANNULATION

Toute annulation à l'épreuve à l'initiative de l'intéressé doit être notifiée par écrit à :

APAS-BTP | Service Événements
14-18, rue de la Vanne
CS 40 064
92541 Montrouge Cedex

ou par e-mail à : evenements@apas.asso.fr

Vous devrez régler intégralement les frais d'annulation suivant le barème ci-dessous.

Quel que soit le motif de votre annulation (grève, intempéries, accident, perte d'emploi, décès, etc.) le montant de ces frais ne peut être réduit. La date de prise en compte correspond à la date de réception du courrier ou mail par notre service hors jours ouvrables.

Vous devrez régler intégralement les frais d'annulation suivant le barème ci-dessous :

Date de début de l'événement	Frais d'annulation dus : % du montant de l'inscription
À 60 jours ou plus	5 %
Entre 59 jours à 45 jours	10 %
Entre 44 jours à 30 jours	25 %
Entre 29 jours à 11 jours	50 %
À 10 jours et moins	100 %

ARTICLE 5 - DROIT A L'IMAGE

Les participants s'engagent à accepter les prises de vues et de son à titre gratuit, ainsi que leur exploitation : diffusion web, réseaux sociaux et/ou tout support papier.

ARTICLE 6 - INFORMATIONS RGPD

(Règlement Général sur la Protection des Données)

Les données à caractère personnel collectées dans le présent formulaire sont traitées par l'APAS-BTP afin de vous tenir informé sur nos actualités. Les données identifiées par un astérisque sont indispensables pour traiter votre demande. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez également, dans certains cas, vous opposer au traitement de vos données, en demander la limitation ou la portabilité et transmettre des directives post-mortem.

Pour exercer ces droits il convient d'envoyer un courrier à :

APAS-BTP | Service Adhésions 14-18 rue de la Vanne

CS 40 064

92541 Montrouge Cedex

ou par e-mail à : contactdonneespersonnelles@apas.asso.fr

En cas de réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.